

LE NÉGATIONNISME BELGE

Depuis Léopold II jusqu'à aujourd'hui, les crimes de la colonisation belge font l'objet d'un négationnisme national organisé par l'establishment. Si celui-ci a évolué dans ses formes, il reste prédominant.

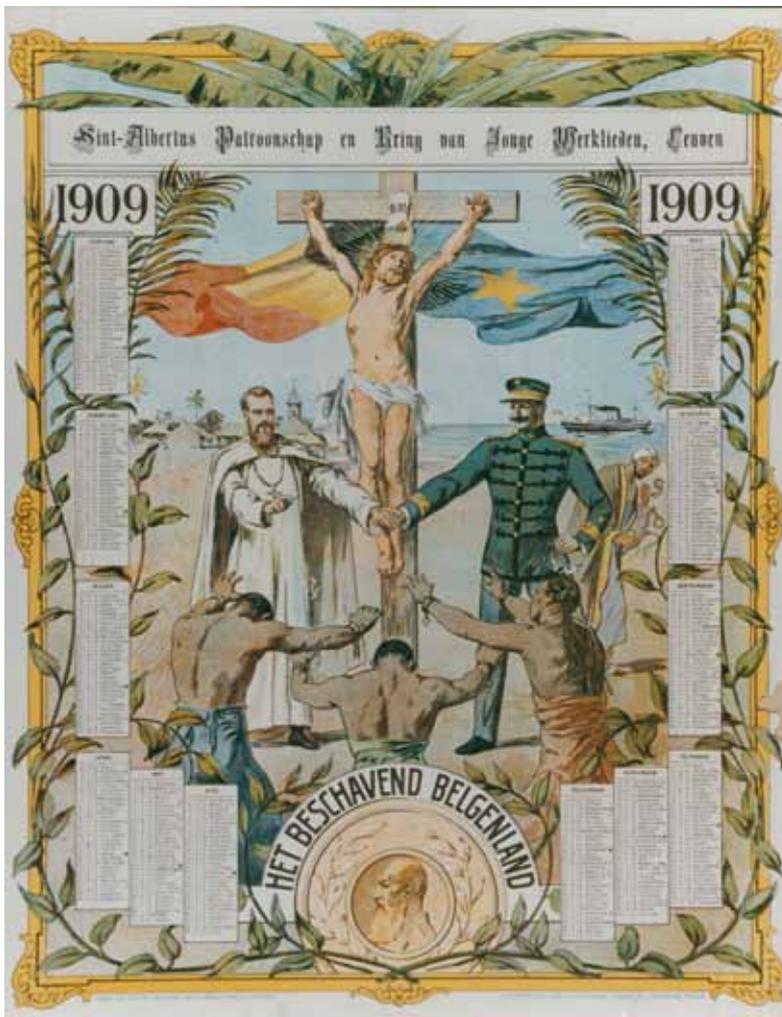
Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Vol des terres et des ressources naturelles. Pillage. Massacre de populations civiles. Dépopulation de millions de personnes. Travail forcé. Déportation. Relégation. Atrocités. Emprisonnement arbitraire. Vol d'enfants. Torture. Fouet. Ségrégation raciale. Apartheid. Spoliation. Exploitation économique. Confiscation du pouvoir politique. Privation de droits sociaux, civils et politiques. Disparition forcée de personnes. Assassinat politique ciblé. Destruction d'ordres sociaux et de cultures. Déshumanisation. Racis-

me... Beaucoup de Belges seraient aujourd'hui étonnés de savoir qu'il s'agit - à des degrés variés selon les temps et les lieux, mais sans contestation possible - de caractéristiques structurelles de la colonisation belge du Congo, depuis son origine léopoldienne (autour de 1885) jusqu'à l'Indépendance (1960). Beaucoup de Belges n'ont pas, ou peu, conscience du fait que leur ignorance de cette dimension fondamentale de la colonisation a été - et demeure - le résultat d'une politique poursuivie sans relâche notamment par l'Etat belge, par

des institutions scientifiques qui en dépendent et par des historiens qui y sont liés. Beaucoup de Belges seraient étonnés que, comme le notent Patricia Van Schuylenbergh (Musée royal de l'Afrique centrale/MRAC) et Guy Vanthemsche (VUB), « vue de l'étranger, la Belgique est largement perçue comme "négationniste" ou complice, pour le moins, d'une "conspiration du silence" » (1) au sujet des crimes coloniaux. Un panorama d'ensemble de ce négationnisme peut être esquissé, depuis sa forme initiale la plus caricaturale, jusqu'aux formes « néonégationnistes » plus subtiles, développées aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale et encore en vigueur aujourd'hui.

1908 :
*Het Beschavend
Belgenland -
La Belgique
civilisatrice,
calendrier
missionnaire.*



Le mensonge originel

Dès son origine, la colonisation n'a été possible que grâce au mensonge d'Etat. Le projet colonial belge conçu par Léopold II, explicitement inspiré par un froid projet d'exploitation impérialiste, fut lié à une dénégation de sa réalité, visant à le faire passer pour... une œuvre philanthropique ! Déjà en 1863, bien avant de monter sur le trône, Léopold II exposait crûment ses conceptions coloniales prédatrices à l'un de ses conseillers : « Aucun pays n'a eu de grande histoire sans colonies », leur acquisition rapporte « en écus sonnants, à la mère patrie bien au-delà de ce qu'elles ont coûté ». Il poursuivait en louant les mérites du travail forcé des indigènes mis en place par les Hollandais à Java comme étant le « seul moyen de civiliser et de moraliser ces peuples indolents et corrompus » (2). C'est toutefois en invoquant des mobiles très différents, à travers la création d'une Association Internationale Africaine et l'organisation d'une Conférence géographique qu'il posera les premiers jalons de la colonisation du Congo : « Le sujet qui nous réunit aujourd'hui, déclare le souve-



La censure, vue par Gill.

rain belge, en 1876, à l'ouverture de cette conférence, est de ceux qui méritent au premier chef d'occuper les amis de l'humanité. Ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières, c'est, j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès. Ai-je besoin de vous dire qu'en vous conviant à Bruxelles, je n'ai pas été guidé par des vues égoïstes ? » (3). C'est au nom de ces buts « philanthropiques », ainsi que d'une promesse de liberté de commerce, que Léopold II acquit, en 1884 et de la part des Etats-Unis, la première reconnaissance internationale de son entreprise coloniale (4).

Ce mensonge originel sur la nature de la colonisation fut ensuite propagé par les voies étatiques officielles et officieuses de la Belgique et de sa création léopoldienne, « l'Etat Indépendant du Congo » (EIC). La nature criminelle de cette colonisation donna lieu, à partir de 1900, à une campagne internationale dénonçant à la fois ses traits fondamentaux, c'est-à-dire « la violence, le pillage et la cruauté abominable », ainsi que « l'appel hypocrite à des buts philanthropiques » qui la cautionnait (5). Initiée par E.D. Morel et structurée à partir de 1904 au sein de la Congo Reform Association (CRA), cette campagne força Léopold II à céder le Congo à l'Etat belge en 1908.

La presse achetée par des services secrets

L'action de la CRA fut non seulement combattue par les voies diplomatiques belges officielles, mais également, en concertation avec celles-ci, par de « nombreux agents que le roi, après le débat à la Chambre des communes du 20 mai 1903, avait fait engager tous azimuts pour défendre le Congo et plus spécialement pour corrompre les journalistes en vue de la publication d'articles favorables à l'EIC. Cette publication était alimentée par des textes émanant d'un service secret spécial, créé au sein du Département des Affaires intérieures de l'EIC (...). Ce service, baptisé "bureau de la presse" était dirigé par Henri Rolin, (...) professeur de l'ULB » (6).

Dès 1906, dans le cadre du débat sur la reprise du Congo par la Belgique, dont il est partisan, Félicien Cattier (ULB) énumère crûment les « œuvres » créées par Léopold II dans le but de s'assurer « des appuis dans

la presse » au bénéfice de l'EIC : « 1. Bureau de la presse (...) qui rédige la plupart des articles et filets qui paraissent dans les journaux amis de l'Etat Indépendant. 2. Subsidés à la presse belge et étrangère. Il est juste de reconnaître qu'un certain nombre de journaux belges, appartenant aux trois grands partis politiques, ont résisté aux sollicitations de l'Etat et aux séductions de l'or du Domaine de la Couronne ; 3. Subsidés aux journalistes. L'Etat a estimé habile et équitable de rémunérer, non seulement le dévouement des journaux, mais aussi le zèle de certains de leurs rédacteurs ; 4. Frais de publication de plaidoyers, émanant parfois d'incontestables savants, en faveur de la politique foncière et fiscale de l'Etat. (...) 5. Publications de périodiques et journaux destinés à soutenir l'Etat contre ses détracteurs. » (7).

Une propagande d'Etat massive

Loin de se limiter à l'action diplomatique, à l'achat de publicistes, de journaux, de journalistes et d'hommes d'influence, Léopold II et l'Etat belge, en pleine collaboration avec l'Eglise et les grandes entreprises, utilisèrent bien d'autres canaux pour imposer à l'opinion publique belge leur version mystifiante de la colonisation : expositions coloniales, pavillons coloniaux dans les expositions universelles, érection de monuments publics, publications de revues thématiques ou de supports publicitaires (8)... Cette première version du négationnisme belge (qui a partiellement perduré jusqu'à la l'Indépendance) présente la colonisation de façon positive et articulée autour des mythes d'une colonisation héroïque apportant aux Congolais « la civilisation » ainsi que leur « libération » du joug de « l'esclavagisme arabe ».

La colonisation et la négation des crimes coloniaux se placent non seulement sous l'égide idéologique ↗

(1) Guy Vanthemsche (VUB), *The Historiography of Belgian Colonialism in the Congo, in Europe and the world in European historiography*, (2006), p. 104 ; Patricia Van Schuylenbergh, *Trop plein de mémoire, vide d'histoire ? Historiographie et passé colonial belge en Afrique centrale, in L'Afrique belge aux XIX^e et XX^e siècles*, (2014), p. 51. Pour une vision anglo-saxonne voir Aldwin Roes, "Towards a History of Mass Violence in the Etat Indépendant du Congo, 1885-1908", (2010) in *South African Historical Journal*, Volume 62, Issue 4, p. 634-670

(2) Citations de Léopold II in Jules Marchal, *L'Etat libre du Congo : Paradis perdu. L'histoire du Congo 1876-1900*, Volume 1, (1996a), p. 35, 39

(3) cité in Marchal (1996a), p. 45.

(4) *ibid* Marchal (1996a), p. 74, 76.

(5) Jules Marchal, E.D. Morel contre Léopold II - *L'Histoire du Congo 1900-1910*, (1996b) (Tome 1, p 21 pour la citation) ; Adam Hochschild, *Les Fantômes du roi Léopold II, Un holocauste oublié*, (1998).

(6) *ibid* Marchal (1996b), Volume 2, p. 12

(7) Félicien Cattier, *Etude sur la situation de l'Etat indépendant du Congo*, (1906), p.241, 242.

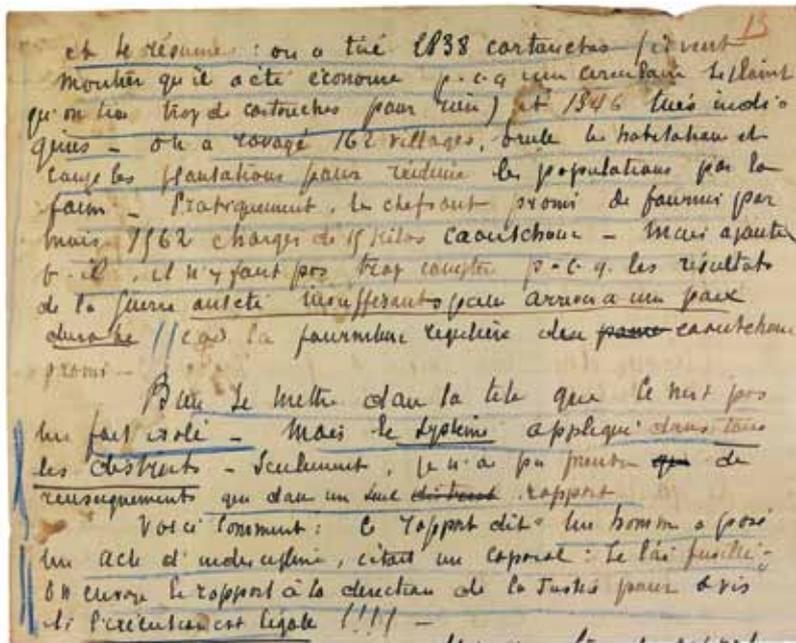
(8) Voir à ce sujet l'exposition « Notre Congo/Onze Congo, la propagande coloniale dévoilée » de l'ONG Coopération Education Culture, et notamment sa présentation par Julien Truddaïu « Notre Congo : 80 ans de lavage de cerveau », *Ensemble !* N°91, (2016), p. 12.

Dès son origine, la colonisation n'a été possible que grâce au mensonge d'Etat.



NÉGATIONNISME

Le terme « négationnisme » est un néologisme créé en 1987 par l'historien Henry Rousso pour désigner le fait de contester la réalité du génocide mis en œuvre contre les Juifs par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale, (...) Par extension, le terme est régulièrement employé pour désigner la négation, la contestation ou la minimisation d'autres faits historiques qu'on pourrait aussi qualifier de crimes contre l'humanité (...). (Wikipedia).



1895 : Fragment de lettre privée de Marcelin De Saegher, magistrat au Congo

(collection MRAC Tervuren HA.01.0269)

« Je vous ai dit : l'exploitation du domaine privé se fait par des atrocités sans nom ; tout le monde le sait – mais les faits, par date et indication d'endroits sont difficiles à trouver si on n'est pas sur place, car les rapports sont bien gardés. Le hasard vient de me servir, voici un rapport du 11 janvier 95 – donc tout récent, envoyé par courrier à Bruxelles et que j'ai eu cinq minutes en mains et voici les chiffres officiels : il est de l'Equateur signé Fiévez et porte le n° GG/212 – il est de 8 pages, j'ai pu copier textuellement les mots « Je suis parti le 18 novembre faire le nécessaire pour l'installation du domaine privé de la Boussira ». [...] le commissaire de district conclut, et je résume : on a tiré 2.838 cartouches (il veut montrer qu'il a été économe parce qu'une circulaire se plaint qu'on tire trop de cartouches pour rien) et 1.346 tués indigènes. On a ravagé 162 villages, brûlé les habitations et coupé les plantations pour réduire les populations par la faim. Pratiquement, les chefs ont promis de livrer par mois 1562 charges de 15 kilos de caoutchouc promis. [...] Bien se mettre dans la tête que ce n'est pas un fait isolé – mais le système appliqué dans tous les districts [...] ».

in : Vellut, Jean-Luc (ed) 2005. La mémoire du Congo. Le temps colonial. Gent : Snoeck/KMMA, p. 44

⇒ missionnaire, mais aussi sous celle des sciences, dans le cadre du développement des « sciences coloniales belges ». Comme le met en évidence le sociologue Marc Poncelet : « La réduction au silence de l'indigène, la réduction de son destin à celui de l'homme blanc n'eut jamais de meilleure justification que la maîtrise technique et scientifique promise de l'univers dans lequel il se mouvait. Cet argument a déclassé l'hypothèque raciale dans l'argumentaire colonial » (9). La colonisation du Congo, indique-t-il, « soutiendra l'édification d'un espace savant multidisciplinaire inédit dont il n'existe jusqu'à aujourd'hui aucun autre exemple dans l'histoire savante du pays » (10) : création de sociétés savantes géographiques, création de sociétés d'études coloniales, naissance de l'ethnologie, création de revues scientifiques, entrée des sciences coloniales dans les universités, création d'un Congrès colonial, d'un Institut royal colonial,

d'une université coloniale, d'un Institut colonial international, d'institutions de recherche agronomiques, etc. Qu'elle le reconnaisse explicitement ou non, la science coloniale « est d'emblée et simultanément constituée en argument de légitimation et en science du gouvernement indigène » (11).

L'École a, elle aussi, pleinement participé à l'occultation de la réalité criminelle de la colonisation belge, à la diffusion de stéréotypes racistes déshumanisants vis-à-vis des Congolais, ainsi qu'à celle d'une version falsifiée et édifiante de l'histoire, visant à justifier la domination coloniale. Edouard Vincke a analysé 110 manuels scolaires francophones de géographie, couvrant la période 1880 à 1982. Sur cette base, il constate : « Avec unanimité, la race est présentée comme un donné, une chose allant de soi, une réalité scientifique. (...) La série d'ouvrages sans doute la plus répan-

due – La Procure de Namur – déclare jusqu'en 1949 : « (la race blanche) domine les autres races par le nombre et la civilisation » et, jusqu'en 1960, « c'est la race la plus intelligente » (...). Les doctrines des géographes scolaires dérivent de deux options principales, l'évolutionnisme social et le biofatalisme. La première postule que les sociétés humaines progressent toutes le long d'une échelle morale et technique mais que certaines se sont arrêtées en chemin. La seconde, que j'appelle biofatalisme, postule que l'organisation sociale est prédéterminée par des facteurs héréditaires justifiés par le concept de race. » (12). Antoon de Baets, s'appuyant sur une étude des manuels scolaires néerlandophones d'histoire entre 1945 et 1982, relève le fait qu'en 1962, des manuels glorifient encore « les hommes du roi Léopold II [qui] se battirent comme des lions et dispersèrent les négriers ». Les discours de légitimation de la colonisation ont cependant peu à peu changé de registre, et des manuels publiés après 1960 indiquent, par exemple, que « si le paternalisme belge a apporté pas mal de désavantages au Congo,

Tandis que l'accès aux documents coloniaux belges fut censuré, l'histoire propre des Congolais et leur parole sur celle-ci ont été disqualifiées.

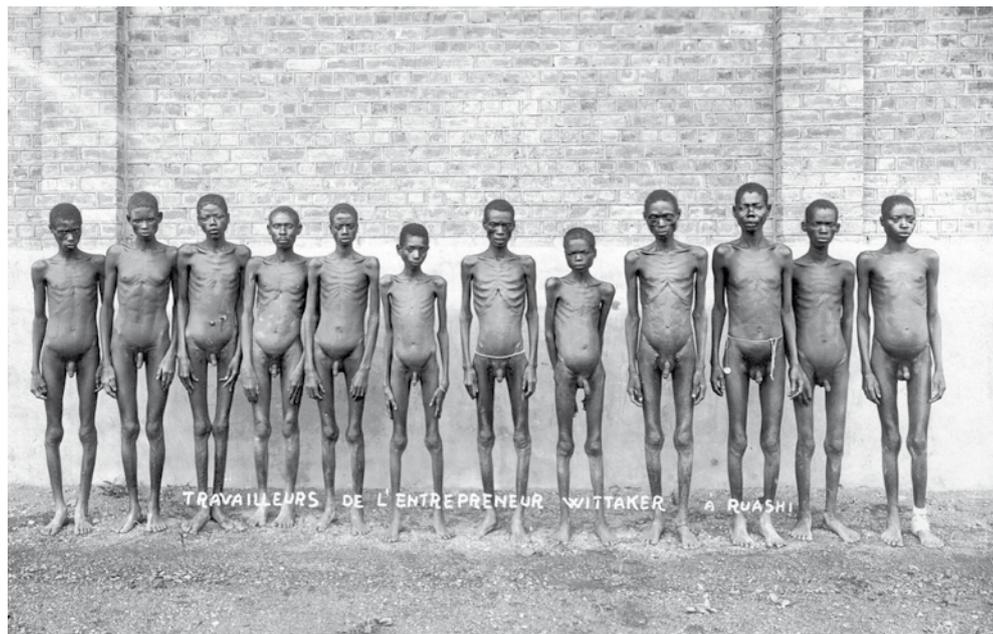
il a eu des conséquences favorables pour les Congolais » (1969) ou encore que « La Belgique a fait du bon travail dans sa colonie. Notre pays avait doté sa colonie d'une bonne structure administrative. Les missions et l'Etat y avaient bien organisé l'enseignement, beaucoup mieux que dans beaucoup d'autres pays africains » (13).

Destruction d'archives, censures

En août 1908, juste avant la reprise du Congo par la Belgique, Léopold II fit brûler une bonne partie des archives de l'Etat indépendant du Congo, tant

à Bruxelles que dans la Colonie. « Je leur donnerai mon Congo, mais ils n'ont pas le droit de savoir ce que j'y ai fait », aurait-il déclaré (14). Cette occultation des archives officielles s'est poursuivie. En 1975, Jules Marchal, ex-ambassadeur belge, essaya d'accéder aux témoignages recueillis en 1904 par la Commission internationale d'enquête au Congo, qui étaient conservés au Ministère des Affaires étrangères (comme l'ensemble des archives de l'ancien Ministère des colonies). Cet accès lui fut refusé pendant huit ans, malgré ses demandes opiniâtrément répétées. Les transcriptions des témoignages portaient la mention « Ne pas communiquer aux chercheurs ». Marchal indique : « Il existait une règle aux archives du ministère des Affaires étrangères : ils n'étaient pas autorisés à montrer des matériaux susceptibles de nuire à la réputation de la Belgique. Mais tout ce qui concernait cette période était mauvais pour la réputation de la Belgique ! Par conséquent, ils ne montraient rien. » (15). Au début des années 1930, une pratique similaire fut mise en place pour l'accès aux archives déposées à l'Institut royal colonial belge (16) ainsi que pour celles des anciens coloniaux, gérées par la Section des Sciences morales, politiques et historiques du Musée du Congo belge (Tervuren) : « Avant la mise à disposition publique des archives déposées au Musée, elles étaient lues attentivement. Ensuite, les manuscrits étaient copiés, afin que l'original ne doive pas être utilisé par les chercheurs, limitant le risque de dommages. [...] mais il est remarquable de voir que certains passages étaient omis avant que ces textes ne soient mis dans les mains des étudiants et des chercheurs. Cornet, chef de la section des Sciences morales politiques et historiques du Musée à partir de 1931, explique pourquoi : "Il vaut mieux ne pas montrer à des étrangers des journaux de voyages qui racontent des histoires de relations susceptibles de susciter des controverses parmi des personnes encore en vie, ou des notes privées, durant le processus de copie, les textes sont révisés autant que nécessaire". » (16).

Tandis que l'accès aux documents coloniaux belges fut censuré, l'histoire propre des Congolais et leur parole sur celle-ci ont été disqualifiées. Dès sa création, la section d'Histoire du Musée de Tervuren adopta la devise



1926 : Travailleurs de l'entrepreneur Wittaker à Ruashi (Lumumashi), décembre 1926.

« Entre janvier et octobre 1926, 203 forçats moururent à l'Union Minière, dont la grande partie à la Mine de Ruashi, où la mortalité atteignit 18,3% durant la période de janvier-mai.»

Jules Marchal (1999), p. 163.

L'histoire des crimes de la colonisation belge a été écrite et diffusée tardivement, et en marge du monde des historiens officiels.

« Pas de documents, pas d'histoire ». Selon les termes d'un collègue de Cornet : « Si vous parlez d'histoire, vous parlez de documents écrits [...] Depuis le dernier siècle, les Congolais ont une histoire écrite, une histoire glorieuse, même si elle est jeune. Ils ne connaissent rien de leur histoire, sauf des traditions inventées, le plus souvent pour le plaisir du Blanc qui aime les histoires » (17). En conséquence, pour le Musée de Tervuren, l'histoire congolaise se résuma à celle de la colonisation vue par les colons, le reste étant renvoyé au domaine du mythe et de la légende.

Dans les années 1940 et 1950, les Pères Boelaert et Hulstaert, prêtres-anthropologues, recueillirent des témoignages de Congolais sur la période du travail forcé pour la collecte du caoutchouc. Mais la Classe des Sciences morales et politiques de l'Académie Royale des Sciences coloniales, devant laquelle ils présentèrent leurs travaux en 1959, refusa leur publication. Ces recherches ne furent finalement publiées, sous d'autres auspices, qu'en 1988 pour l'une, et 1995 pour l'autre (18).

(9) Marc Poncelet, *L'invention des sciences coloniales belges*, (2008), p. 17.

(10) *ibid* Poncelet (2008), p. 375.

(11) *ibid* Poncelet (2008), p. 12

(12) Edouard Vincke, *Les Autres vus par les Belges, Stéréotypes dans les manuels de géographie édités en français à l'usage de l'enseignement secondaire*, in *Racisme Continent Obscur* (1991), p 45 et p. 59.

(13) Antoon de Baets, *Métamorphoses d'une Épopée - Le Congo dans les manuels d'histoire employés dans nos écoles*, in *Racisme Continent Obscur* (1991), p. 59 et suiv.

(14) Adam Hochschild, *Les Fantômes du Roi Léopold II - Un holocauste oublié*, chapitre 19, (1998).

(15) Cité in Hochschild (1998), *ibid*, chap 19.

(16) Vanthemsche (2006), p. 95,

(17) Maarten Couttenier, *No Documents, No History* - The Moral, Political and Historical Science Section of the Museum of the Belgian Congo, Tervuren (1910-1948) in *Museum History Journal*, Volume 3, N° 2, (2010), p. 123.

(17) J. R. F. Collette cité in Couttenier (2010), *ibid*, p. 150

(18) Antoon de Baets, *Censorship of Historical Thought : A World Guide, 1945-2000*, (2001), p. 66.

⇒ Une histoire académique sous influence

Jusqu'à la fin des années 1950 – comme Vanthemsche l'a montré, preuves à l'appui –, « le ministère belge des Affaires étrangères avait adopté une version standard de l'histoire de l'Etat indépendant du Congo, basée d'abord sur la minimisation, puis sur le déni et enfin sur le rejet total des "accusations" concernant les atrocités congolaises ». Cette vue orthodoxe était « au même moment partagée et nourrie par la caution "scientifique" de professeurs d'histoire renommés qui travaillaient pour le département » (19). Vanthemsche mentionne à cet égard Willequet, le conseiller historique du Ministère (également professeur d'histoire à l'ULB), et illustre notamment son propos par les instructions données en 1959 par le Ministre belge des Affaires étrangères à son ambassadeur à Londres. Dans le contexte où il avait été informé que l'historien

contre les « attaques », notamment dans une note mise en ligne sur le site de son ambassade au Royaume-Uni (21).

Une école néonégationniste belge

Une remise en cause de l'histoire officielle négationniste eut lieu, à l'intérieur même du monde académique belge à partir des années 1950, grâce aux travaux de Jean Stengers (1922 – 2002). En charge d'un enseignement d'histoire coloniale à l'ULB dès 1949, membre de l'Institut royal colonial depuis 1952, celui-ci publia une série d'études sur l'histoire coloniale belge qui tourna la page de l'histoire apologétique telle qu'elle était écrite jusque-là. Toutefois, si certains crimes coloniaux particuliers ont bien été reconnus par Stengers, celui-ci n'alla pas jusqu'à reconnaître le caractère criminel de la colonisation elle-même, au contraire. Ces écrits d'histoire coloniale constituent dès

du XVI^e au XX^e siècle, est, si l'on voit bien les choses, une place en quelque sorte moyenne ». La voie fut ainsi dégagée pour la négation ouverte de la souffrance coloniale des Congolais, et Stengers écrit : « La question est précisément de savoir quel a été, dans la situation coloniale, le degré de souffrance de l'indigène – j'entends par là de souffrance psychologique – et même s'il y a eu souffrance. Les Africains d'aujourd'hui, qui sont fiers d'eux, trouvent la question presque outrageante, mais l'historien doit la poser : leurs pères n'ont-ils pas accepté souvent comme allant de soi – et par conséquent sans en ressentir de blessure – ce qui, rétrospectivement, paraît aujourd'hui intolérable ? Grand débat, infiniment délicat, mais qu'il ne faut pas éluder. » (22). L'historien Jean-Luc Vellut (UCL), note à propos de Stengers qu'il était « convaincu dans son for intérieur que la colonisation du Congo ne formait qu'un chapitre de l'inéluctable ouverture de l'Afrique au monde. [...] L'Afrique entre dans l'âge moderne, là est la grande nouvelle de l'époque. Une entrée qui se déroule à la manière d'un fleuve impétueux entraînant dans ses flots les saints et les crapules. Qu'ils soient distingués dans le Mal ou dans le Bien n'aura finalement eu que peu d'influence sur le cours des choses. ». (23). Ces vues rejoignent largement celles qu'exprime Vellut en son nom propre, selon lesquelles le règne de la violence coloniale portait en germe le règne du droit : « Etat conquérant par certains aspects, l'Etat [léopoldien] du Congo annonçait aussi l'introduction en Afrique des formes d'organisation économique et des aspirations de l'Europe libérale. De là, le paradoxe que ce fut le même Etat qui entraîna tant de violation des droits de l'homme, et que ce fut aussi le premier Etat de la région à les considérer comme des crimes, devant être condamnés. » (24) Les associations de vétérans coloniaux ne s'y trompent pas, citant abondamment Stengers à l'appui de leur version de l'histoire et en finançant, en 2005, la réédition de son livre *Congo : Mythes et réalités*.

Une histoire non-officielle

En Belgique, l'histoire des crimes de la colonisation belge n'a été écrite et diffusée que tardivement, d'une manière qui n'est pas encore exhaustive, en marge du monde des historiens académiques officiels et en subissant des attaques émanant de celui-ci. Le

Les historiens néonégationnistes utilisent un ensemble de procédés pour faire barrage à toute reconnaissance du caractère fondamentalement criminel de la colonisation belge.

Ronald Robinson avait l'intention de publier un livre sur l'histoire de l'impérialisme en Afrique, le Ministre communique à son ambassadeur qu'il « faudrait éviter que ne soient répétées à nouveau, à propos de la période léopoldienne, les inexactitudes répandues par Bertrand Russell, entre autres. Il me paraît pourtant délicat d'approcher un homme de science pour l'"empêcher" de publier certaines choses; en revanche, il me paraît souhaitable de trouver une occasion permettant de signaler au Professeur Robinson qu'en Belgique, M. Jean Stengers, Professeur à l'ULB, est parmi d'autres, un spécialiste des questions africaines, que M. Jacques Willequet, conseiller historique du département, possède une grande connaissance de ces problèmes, et que l'un ou l'autre sont prêts à répondre à ses questions et disposés à lire, éventuellement, les passages de son manuscrit où il traite du Congo » (20). En 2004, dans le cadre de la sortie du documentaire *White King, Red Rubber, Black Death* de P. Bate, le ministère des Affaires étrangères continuait à défendre le Congo léopoldien

lors moins une sortie du négationnisme belge que sa mutation sous une forme néonégationniste, prête à reconnaître des « abus », mais pas à reconnaître le caractère foncièrement criminel de la colonisation ni à rejeter l'idéologie coloniale.

Ainsi loue-t-il, au fil de ses écrits, « l'occupation du territoire [qui] se fit de manière plus pacifique que dans la plupart des autres colonies », le « capitalisme audacieux, ne reculant pas devant le risque » qui vit le jour au Congo, « l'élévation du niveau de vie des Africains, spectaculaire en un demi-siècle », « l'action médicale [...] d'une remarquable efficacité »... Il en vint alors à conclure, à propos de la responsabilité coloniale belge par rapport à la dépopulation massive du Congo entre 1885 et 1925, qu'elle relevait du « type de la responsabilité sans faute : nulle part dans le monde, pratiquement, on n'a pu ouvrir des pays neufs, isolés, aux contacts extérieurs, sans provoquer de telles catastrophes démographiques. La place du Congo, dans le tableau général de ces catastrophes, qui s'échelonnent

pionner de cette « alter-histoire » fut Jules Marchal (1924-2003). Fonctionnaire territorial au Congo belge, puis diplomate et ambassadeur dans d'autres pays, il entreprit en 1975 d'étudier l'histoire du Congo, notamment à partir d'une consultation intensive des archives de l'ex-ministère des Colonies. Il en résulta une dizaine de livres (d'abord publiés en néerlandais sous le pseudonyme de Delathuy) éclairant de façon systématique les crimes de la colonisation belge : publication des témoignages recueillis par la Commission d'enquête au Congo de 1904, étude des Missions catholiques avant 1914, étude du Congo léopoldien, étude du travail forcé dans le Congo belge jusqu'en 1945 (25)... Parallèlement, une importante contribution à la mise au jour de cette histoire fut apportée par la publication du livre *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo* (1985) de l'anthropologue Daniel Vangroenweghe, étudiant le régime léopoldien en particulier dans la province de l'Equateur. Le résultat de ces travaux ne fut – pour partie – connu d'un large public qu'à travers la brillante synthèse *Les fantômes du roi Léopold, Un holocauste oublié* (1998) de l'écrivain américain Adam Hochschild. Enfin, en 1999, le sociologue Ludo De Witte publiait son livre *L'Assassinat de Lumumba*, établissant les responsabilités du gouvernement belge dans celui-ci. En 2007, De Witte résumait la situation de l'historiographie belge des crimes coloniaux : « Des historiens ont négligé, au cours du siècle passé, d'écrire l'histoire de la colonisation : ils se



1941 : Colonie Belge 1941, Gouverneur Marron dans Martyrs de l'U.M.H.K à Lubumbashi - Tshibumba Kanda-Matulu circa 1970.

3 décembre 1941, des mineurs africains de l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK) se mettent en grève pour obtenir une augmentation de salaire. 9 décembre « Le leader des grévistes, Mpoij Léonard, s'avança vers lui pour discuter. Maron [gouverneur du Katanga] fit signe à la troupe qui ouvrit un feu nourri. Mpoij fut fauché ensemble avec deux cent grévistes et proches. [...] La démonstration dans la capitale du cuivre de la force brutale, voulue par Motoulle [directeur de l'UM] fut complètement occultée dans la presse coloniale. [...] L'année suivante, Maron fut promu [...] L'Union Minière était quitte de grèves d'Africains pour le reste de l'existence du Congo belge. » Jules Marchal (1999), p. 197 - 199

Hochschild, fit l'objet d'un déni ou de violentes attaques de la part d'historiens néonégationnistes. Celles-ci furent essentiellement de deux ordres : une disqualification de leurs écrits comme « non scientifiques » et de toute saisie globale du caractère fondamentalement criminel de la colonisation belge.

Ainsi, si Stengers reconnut que le livre de Hochschild avait « de réelles qualités », il stigmatisa surtout son « analyse très insuffisante », son ab-

(19) Vanthemsche (2006), p. 94.

(20) citation in Vanthemsche (2006), p. 118.

(21) Congo under King Léopold II, note en ligne sur diplobel.org/uk (2004).

(22) Jean Stengers, *Congo Mythes et réalités*, (1989) rééd 2007, p. 105, 231, 205, 316.

(23) Jean-Luc Vellut, in *Revue Belge de philologie et d'histoire*, tome 73 fasc 2, (1995), p. 530.

(24) Jean-Luc Vellut, La violence armée dans l'E.I.C. - Ténèbres et clartés de l'histoire d'un Etat conquérant, (1984), in *Cultures et développement*, T.16, n°3-4, p 705.

(25) Jules Marchal, *L'Etat libre du Congo: paradis perdu: l'histoire du Congo 1876-1900*, (1996), E.D. Morel contre Léopold II: l'histoire du Congo, 1900-1910, (1996), Travail forcé pour le cuivre et pour l'or. *L'Histoire du Congo 1910-1945* (1999), Travail forcé pour le rail. *L'Histoire du Congo 1910-1945*, (2000), Travail forcé pour l'huile de palme de Lord Leverhulme. *L'Histoire du Congo 1910-1945*, (2002).

(26) Ludo De Witte, « Impérialisme nouveau, colonialisme ancien, négationnisme renaissant », *Cahiers Marxistes*, 236, (2007), p. 145.

(27) in Jean Stengers (1989) rééd 2007, p. 307-308.

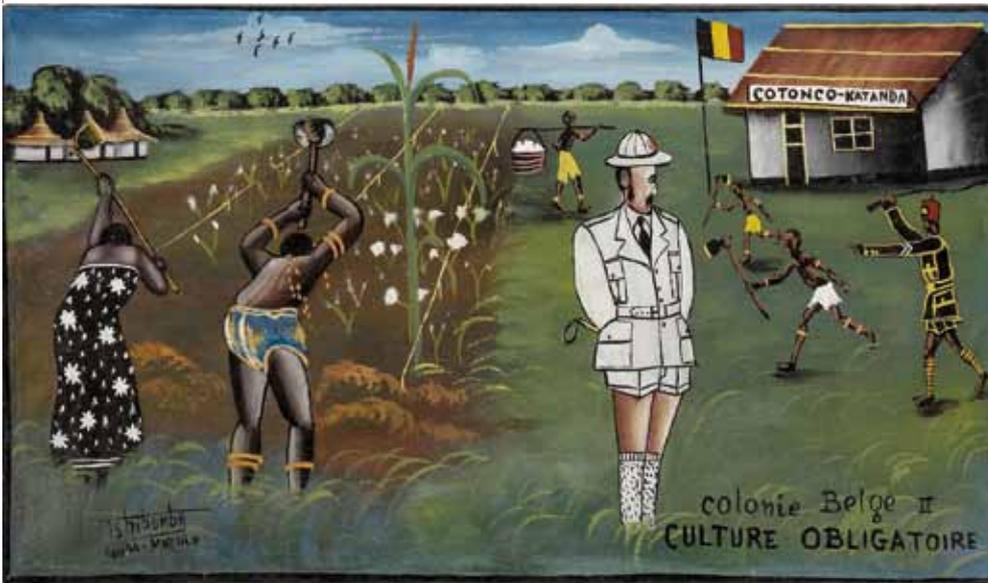
(28) in *The Guardian*, 13 mai 1999

L'amnésie et le discours néonégationniste par rapport au caractère criminel de la colonisation sont encore largement dominants.

sont ainsi comportés en idéologues du système auquel ils doivent leur salaire, leurs crédits de recherche et leur prestige. Un travail novateur a continuellement été fourni par des personnes extérieures à l'establishment académique (...) N'est-il pas en effet fort significatif que nos académiques ne se soient jamais risqués à donner une vue d'ensemble de la colonisation ? » (26).

Le travail historique de ces auteurs, et en particulier de Marchal et de

sence d'effort « pour localiser [les] abus dans le temps et dans l'espace », une « erreur manifeste » de chronologie et, *in fine*, l'accusa de faire « une caricature » de Léopold II (27). En 1999, il déclara au journal *The Guardian* : « Des choses terribles se sont produites, mais Hochschild exagère. Il est absurde de parler d'autant de millions de morts. Je n'attache pas beaucoup d'importance à son livre. Dans un délai de deux ou trois ans, il sera oublié. » (28). Ce pronostic se



Colonie belge II, Culture obligatoire - Tshibumba Kanda-Matulu (1970)

⇒ révélera faux : le livre de Hochschild, est aujourd'hui incontournable dans l'historiographie de la colonisation belge, il fut traduit en douze langues et vendu à plus de 600.000 exemplaires.

Quant à Jean-Luc Vellut, il chargea en particulier le travail de Jules Marchal : « Dans le monde prolifique des autodidactes historiens coloniaux règne une superbe ignorance de la contribution des sciences sociales à l'analyse du contexte, qui coexiste avec la négligence bibliographique, l'indifférence à la méthodologie, et généralement aux exigences d'une approche disciplinaire d'une évaluation du passé. [...] les œuvres de Jules Marchal sont un cas d'espèce. Cet auteur infatigable d'une douzaine de livres exposant les méfaits de la domination coloniale au Congo a énuméré crime après crime mais n'a jamais proposé une explication. Ceci est de la Grueulgeschichte (histoire des atrocités) en pleine gloire. » (29).

Tout en reconnaissant la réalité de certains crimes, les historiens néonégationnistes belges utilisent un ensemble de procédés récurrents pour faire barrage à toute reconnaissance du caractère fondamentalement criminel de la colonisation belge : asséner l'idée que l'historien n'a pas à porter de jugement sur les faits qu'il décrit, qualifier ces faits de « violences » plutôt que de « crimes », nier le caractère systémique des crimes et parler d'abus, suggérer une continuité des violences avant, pendant et après la colonisation belge, récuser tout chiffre global de la dépopu-

lation du Congo entre 1885 et 1930, récuser les photos d'atrocités coloniales, récuser tout terme susceptible de qualifier globalement le caractère violent de la colonisation ou le lien avec les souffrances vécues en Eu-

Le motif qui a présidé aux crimes sanglants d'hier (la soif de profit à tout prix) est toujours le principe organisateur de la société d'aujourd'hui.

rope, comme par exemple le terme « holocauste » (30), suggérer que la colonisation et les crimes faisaient partie d'un destin inéluctable de l'Afrique, par ailleurs contrebalancé par d'autres avancées, renvoyer dos à dos sans se positionner ceux qui défendent la mémoire des criminels et ceux qui défendent celle de leurs victimes, récuser comme « simplistes », « idéologiques », « propagandistes », « relevant de l'obsession » ou « jouant sur les émotions » les publications qui contredisent leur point de vue...

L'opposition entre néonégationnistes et « alter-historiens » du colonialisme belge s'exprima notamment à l'occasion de l'exposition « La Mémoire du Congo – Le temps colonial » présentée en 2005 par le Musée royal de l'Afrique Centrale (MRAC), placée sous la responsabilité scientifique de Jean-Luc Vellut, qui s'en prenait particulièrement à Hochschild et à ses thèses. Inversement, l'exposition donna lieu à une critique détaillée et cin-

glante de celui-ci, de Vangroenweghe et de Ludo De Witte, ceux-ci pointant « le déni subtil » de l'exposition, son « négationnisme » ou encore son « révisionnisme » et la « remise en jeu de la réputation scientifique » de Vellut. (31). Leurs critiques furent partagées par le mouvement INTAL (32) mais aussi par Jan-Bart Gewald (Université de Leiden) : qui dénonça « la position révisionniste de l'exposition » et pointa qu'il « est également impossible pour les observateurs de ne pas porter des jugements moraux de ce qu'ils observent ; si nous nous considérons comme des êtres humains, nous ne sommes pas et ne pouvons jamais être insensibles à ce que nous voyons. (...) suggérer que les historiens traitant du Congo ne devraient pas prendre une position morale par rapport à cette histoire est irrespectueux de la souffrance passée des autres, relève au mieux de la myopie, et est malheureusement accablant pour ceux qui le suggèrent. » (33). Geert Castryck (Université de Gand) conclut que : « [les organisa-

teurs de l'exposition] minimisent les responsabilités belges et royales. (...) En réduisant l'ampleur des accusations, ils semblent croire qu'ils peuvent détruire l'omniprésence et la fiabilité de l'accusation en tant que telle. Ce faisant, ils rendent très tentant d'établir des comparaisons avec l'Holocauste et ses négationnistes. » (34).

Et aujourd'hui ?

L'amnésie et le discours néonégationniste par rapport au caractère criminel de la colonisation sont encore largement dominants en Belgique. Nous aurons l'occasion de l'illustrer à travers l'analyse des manuels scolaires belges francophones les plus utilisés (35) dans un prochain article. L'accès aux archives semble avoir été élargi, mais Vellut notait encore en 2005 que les archives coloniales sont « placées jusqu'à aujourd'hui sous contrôle politique, non sans risque d'arbitraire » (36). Certains fonds d'archives ne sont pas inventoriés et sont dès lors inaccessibles, si pas

menacés de destruction. Le ministère des Affaires étrangères poursuit sa politique d'occultation. En 2010, il imposa, sous la menace de la suppression de subventions, aux festivals « Afrika » de Leuven et « Afrique taille XL » de déprogrammer la présentation prévue des films *Lumumba* de Raoul Peck et *Mobutu roi du Zaïre* de Thierry Michel (37). La même an-

ont légitimé la colonisation et organisé le déni des crimes contre l'humanité belges sont encore ceux qui organisent le consentement à la structure de domination actuelle. En ce sens, le combat pour la vérité et la reconnaissance des crimes contre l'humanité commis au Congo est aussi un combat pour la justice, porteur d'un sens actuel et universel qui dépasse

Le combat pour la reconnaissance des crimes contre l'humanité commis au Congo est aussi un combat pour la justice, qui dépasse l'histoire coloniale.

née, Louis Michel (ancien ministre des Affaires étrangères et ancien commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire) déclarait qu'il voyait Léopold II comme « un héros avec de l'ambition pour un petit pays comme la Belgique » (38). Globalement, comme le relève Idesbald Goddeeris (KUL) « le pays a trouvé un compromis confortable. Il reconnaît des erreurs, mais continue à peindre un portrait globalement positif de colonisateurs idéalistes » (39). La persistance de ce négationnisme peut surprendre au premier abord, mais elle peut s'expliquer. En effet, la structure de pouvoir et de domination de la Belgique coloniale est encore largement celle de la Belgique d'aujourd'hui. L'establishment et ses complices, qui portent la responsabilité écrasante des crimes contre l'humanité commis au Congo, sont toujours ceux qui dirigent la Belgique aujourd'hui. Le motif qui a présidé aux crimes sanglants d'hier (la soif de profit à tout prix) est toujours celui qu'ils défendent comme principe organisateur de la société d'aujourd'hui. La dés-humanisation raciste des victimes est toujours un des ressorts du pouvoir. Les appareils idéologiques étatiques et privés (universités, institutions savantes, presse...) qui



Léopold II, statue géante au Musée de Tervuren. Depuis 1956, le premier responsable des crimes coloniaux belges contre l'humanité est ainsi présenté à l'admiration du public.

COLLECTION MRAC TERVUREN ; PHOTO © JO VAN DE VYVER

l'histoire coloniale. Il mène *de facto* et indissolublement un combat pour la révocation de cet establishment dominant et pour l'ouverture d'un avenir collectif différent, fondé non sur la loi du profit des puissants mais sur celle de la dignité et l'intérêt général humain.

Le débat sur les crimes coloniaux belges n'est pas clos. Il devrait notamment rebondir dans les prochains mois à l'occasion de la réouverture du Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren) prévue en 2018. La nouvelle version du Musée, et en particulier ce qu'il dira et ne dira sur les crimes coloniaux belges sera un enjeu mémoriel majeur et ne manquera pas de susciter un large débat public. Un autre occasion de débat devrait être la proposition de résolution qui va être déposée à la Chambre, à l'initiative des Députés Benoît Hellings (Ecolo) et Wouter De Vriendt (Groen), qui demande notamment au gouvernement « de confier à une équipe internationale et interdisciplinaire de chercheurs, la réalisation d'une étude scientifique approfondie sur les exactions commises entre 1885 et 1962 et les responsabilités de l'Etat belge en tant qu'Etat héritier de l'Etat indépendant du Congo (et de l'Etat colonial belge) ». A suivre... □

(29) « Around the agenda of a bombing raid – A reply to « History facing the present : an interview with Jan Vansina » (2001), <http://www.h-net.org/~africa/africaforum/Vellut.htm>

(30) Pour un bilan stimulant sur l'utilisation des termes « holocauste » ou « génocide » et des enjeux en terme de dépassement, ou non, d'une vision eurocentrée de l'histoire, voir A.D. Moses, *Conceptual blockages and definitional dilemmas in the 'racial century': genocides of indigenous peoples and the Holocaust*, (2002), in *Patterns of Prejudice*, Vol 36, n°4, p. 7-36, et plus globalement A. Dirk Moses (ed), *Empire, Colony, Genocide - Conquest, Occupation, and Subaltern Resistance in World history* (2008), David Moshman, *Conceptual constraints on thinking about genocide*, in *Journal of Genocide Research* 3,3 (2001), pp. 431-450; Raphael Lemkin (ed. par S. L. Jacobs) *Lemkin on Genocide* (2012).

(31) Musée royal de l'Afrique Centrale (sous la responsabilité de Jean-Luc Vellut), Brochure de l'exposition « La Mémoire du Congo – Le temps colonial », (2005) www.congo2005.be; Adam Hochschild, *In the Heart of Darkness*, *The New York Review of Books*, Vol 52, n° 15, 6 octobre 2005; <http://condor.depaul.edu/fdemissi/congo2005.pdf>; Jean-Luc Vellut, *Reponse to In the Heart of Darkness*, in *The New York Review of Books*, Vol 52, n° 15, 6 octobre 2005 », NYR, 12 janvier 2006; <http://www.nybooks.com/articles/2006/01/12/in-the-heart-of-darkness/>; Jean-Luc Vellut, « Brisons le silence » in *La Libre*, 14 octobre 2005; De Witte, *ibid* (2007); Vangroenweghe, *Professor Daniel Vangroenweghe is niet mals voor Kongo-expo in Tervuren*, *De Morgen* 16-02-05.

(32) INTAL, *Un autre regard sur l'Histoire Congolaise - Guide alternatif de l'exposition de Tervuren*. (2005).

(33) Jan-Bart Gewald, *More than Red rubber and figures alone: a critical appraisal of The memory of Congo exhibition at the Royal Museum for Central Africa, Tervuren*, Belgium in *International Journal of African Historical Studies* 39, 3 (2006), p. 471-486

(34) Geert Castryck, *Whose History is History? Singularities and Dualities of the Public Debate on Belgian Colonialism, in Europe and the World in European Historiography*, (2006), p. 73 – 75.

(35) « Construire l'histoire 5° secondaire » (2015) et « FuturHist 5e secondaire » (2010).

(36) Jean-Luc Vellut, « Regards sur le temps colonial », in *La mémoire du Congo, le temps colonial*, (2005), p. 13.

(37) « Congo : festivals Afrika et Afrique taille XL censurés ? », Colette Braeckman, *Le Soir* 24 mars 2010

(38) « Leopold II was een held voor België », *De Morgen*, 22 juin 2010.

(39) Idesbald Goddeeris; *Postcolonial Belgium*, in *Interventions*, Vol. 17, n°3, (2015), p. 434-451.